

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 22  
Membres présents : 15  
Membres votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire la Mairie sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.

Date de la convocation : vingt-neuf mars deux mille vingt-trois.

**Présents :** Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Christiane CAZIMAJOU, Mariline RIDEAU, Thierry RENAUD (Adjoints), Monique JABOUILLE, René FRADEL, Philippe GAUZENCE de LASTOURS, Nicole MONTEIL, Christine TATANIA, Eric LEFEBVRE, Géraldine DARLOT, Cédric MACHEFERT, Angélique PEYRUSE, Mikael CALLEN, Renaud ROUQUEYS (Conseillers Municipaux).

**Absents avec délégation :** Sonia MIALLE (pouvoir à A. PEYRUSE), Stéphan. MACHEFERT (Pouvoir à C. MACHEFERT), Maryline VALLADE (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Jean-Claude VACHER (J-C PEREZ), Angélique CORNET (pouvoir à C. CAZIMAJOU)

**Excusés :** Jean-Christophe BARBE.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Christine TATANIA

### 2023/13- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (Budget La Forge)

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude PEREZ, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. le Maire, lequel s'est retiré de la séance. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Lui donne acte de sa présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				161 710,57 €		161 710,57 €
Opérations de l'exercice	174 323,18 €	174 323,18 €	68 630,00 €	76 799,46 €	242 953,18 €	251 122,64 €
TOTAUX	174 323,18 €	174 323,18 €	68 630,00 €	238 510,03 €	242 953,18 €	412 833,21 €
Résultats de clôture				169 880,03 €		169 880,03 €
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €			169 880,03 €		169 880,03 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et publié à PORTETS, le \_\_\_\_\_,  
Le Président de séance,

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Membres en exercice : 22  
Membres présents : 16  
Membres votants : 21

**L'an deux mille vingt-trois, le trois avril**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire la Mairie sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.

Date de la convocation : **vingt-neuf mars deux mille vingt-trois.**

**Présents :** Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Christiane CAZIMAJOU, Thierry RENAUD, Mariline RIDEAU (adjoints), Monique JABOUILLE, René FRADEL, Philippe GAUZENCE de LASTOURS, Nicole MONTEIL, Christine TATANIA, Eric LEFEBVRE, Géraldine DARLOT, Cédric MACHEFERT, Angélique PEYRUSE, Mikael CALLEN, Renaud ROUQUEYS (Conseillers Municipaux).

**Absents avec délégation :** Sonia MIALLE (pouvoir à A. PEYRUSE), Stéphan. MACHEFERT (Pouvoir à C. MACHEFERT), Maryline VALLADE (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Jean-Claude VACHER (J-C PEREZ). Angélique CORNET (pouvoir à C. CAZIMAJOU)

**Excusés :** Jean-Christophe BARBE.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Christine TATANIA

### **2023/12 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 (La Forge)**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité,*

- Considérant que les écritures du compte de gestion du Trésorier sont identiques à celles du compte administratif établi par le Maire, y compris la reprise des résultats de l'exercice **2021** ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 janvier 2022 au 31 décembre 2022** ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2022** par le Trésorier, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et publié à PORTETS, le \_\_\_\_\_,  
Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-trois, le trois avril**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire la Mairie sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.

Membres en exercice : 22  
 Membres présents : 16  
 Membres votants : 21

Date de la convocation : **vingt-neuf mars deux mille vingt-trois.**

**Présents :** Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Christiane CAZIMAJOU, Thierry RENAUD, Mariline RIDEAU (adjoints), Monique JABOUILLE, René FRADEL, Philippe GAUZENCE de LASTOURS, Nicole MONTEIL, Christine TATANIA, Eric LEFEBVRE, Géraldine DARLOT, Cédric MACHEFERT, Angélique PEYRUSE, Mikael CALLEN, Renaud ROUQUEYS (Conseillers Municipaux).

**Absents avec délégation :** Sonia MIALLE (pouvoir à A. PEYRUSE), Stéphan. MACHEFERT (Pouvoir à C. MACHEFERT), Maryline VALLADE (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Jean-Claude VACHER (J-C PEREZ). Angélique CORNET (pouvoir à C. CAZIMAJOU)

**Excusés :** Jean-Christophe BARBE.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Christine TATANIA

**2023/14 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 (Budget La Forge)**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat de l'exercice :	Excédent :	0,00
	Déficit :	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	0,00
	Déficit :	0,00
Résultat de clôture à affecter (A 1)	Excédent :	0,00
(A 2)	Déficit :	0,00

<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	8.169,46
	Déficit :	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	161.710,57
	Déficit :	0,00
Résultat comptable cumulé R001	Excédent :	169.880,03
D001	Déficit :	0,00
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :	Excédent :	0,00
	Déficit :	0,00
(B) Besoin (-) réel de financement :		
Excédent (+) réel de financement :		169.880,03

<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>		
<b>Résultat excédentaire (A1)</b>		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)		0,00
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)		0,00
SOUS TOTAL (R1068)		0,00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne 002 du budget N+1)		0,00
TOTAL (A1)		0,00
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		0,00

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>169.880,03 €</b>
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			<b>0,00 €</b>

Fait et publié à PORTETS, le \_\_\_\_\_ ,  
Le Maire,

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 22  
Membres présents : 15  
Membres votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire la Mairie sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.

Date de la convocation : vingt-neuf mars deux mille vingt-trois.

**Présents :** Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Christiane CAZIMAJOU, Thierry RENAUD, Mariline RIDEAU (adjoints), Monique JABOUILLE, René FRADEL, Philippe GAUZENCE de LASTOURS, Nicole MONTEIL, Christine TATANIA, Eric LEFEBVRE, Géraldine DARLOT, Cédric MACHEFERT, Angélique PEYRUSE, Mikael CALLEN, Renaud ROUQUEYS (Conseillers Municipaux).

**Absents avec délégation :** Sonia MIALLE (pouvoir à A. PEYRUSE), Stéphan. MACHEFERT (Pouvoir à C. MACHEFERT), Maryline VALLADE (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Jean-Claude VACHER (J-C PEREZ). Angélique CORNET (pouvoir à C. CAZIMAJOU)

**Excusés :** Jean-Christophe BARBE.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Christine TATANIA

### 2023/16 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (Budget Commune)

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude PEREZ, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. le Maire, lequel s'est retiré de la séance. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Lui donne acte de sa présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		180 309,19 €	156 460,42 €		156 460,42 €	180 309,19 €
Opérations de l'exercice	1 920 163,12 €	2 203 952,16 €	584 995,79 €	1 496 416,83 €	2 505 158,91 €	3 700 368,99 €
TOTAUX	1 920 163,12 €	2 384 261,35 €	741 456,21 €	1 496 416,83 €	2 661 619,33 €	3 880 678,18 €
Résultats de clôture		464 098,23 €		754 960,62 €		1 219 058,85 €
Restes à réaliser			1 308 199,00 €	585 209,00 €	722 990,00 €	
RESULTATS DEFINITIFS		464 098,23 €		31 970,62 €		496 068,85 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et publié à PORTETS, le \_\_\_\_\_,  
Le Président de séance,

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Membres en exercice : 22  
Membres présents : 16  
Membres votants : 21

**L'an deux mille vingt-trois, le trois avril**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire la Mairie sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.

Date de la convocation : **vingt-neuf mars deux mille vingt-trois.**

**Présents :** Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Christiane CAZIMAJOU, Thierry RENAUD, Mariline RIDEAU (adjoints), Monique JABOUILLE, René FRADEL, Philippe GAUZENCE de LASTOURS, Nicole MONTEIL, Christine TATANIA, Eric LEFEBVRE, Géraldine DARLOT, Cédric MACHEFERT, Angélique PEYRUSE, Mikael CALLEN, Renaud ROUQUEYS (Conseillers Municipaux).

**Absents avec délégation :** Sonia MIALLE (pouvoir à A. PEYRUSE), Stéphan. MACHEFERT (Pouvoir à C. MACHEFERT), Maryline VALLADE (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Jean-Claude VACHER (J-C PEREZ). Angélique CORNET (pouvoir à C. CAZIMAJOU)

**Excusés :** Jean-Christophe BARBE.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Christine TATANIA

### **2023/15- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 (Commune)**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité,*

- Considérant que les écritures du compte de gestion du Trésorier sont identiques à celles du compte administratif établi par le Maire, y compris la reprise des résultats de l'exercice **2021** ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 janvier 2022 au 31 décembre 2022** ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2022** par le Trésorier, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et publié à PORTETS, le \_\_\_\_\_,  
Le Maire,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-trois, le trois avril**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire la Mairie sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.

Membres en exercice : 22  
 Membres présents : 16  
 Membres votants : 21

Date de la convocation : **vingt-neuf mars deux mille vingt-trois.**

**Présents :** Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Christiane CAZIMAJOU, Thierry RENAUD, Mariline RIDEAU (adjoints), Monique JABOUILLE, René FRADEL, Philippe GAUZENCE de LASTOURS, Nicole MONTEIL, Christine TATANIA, Eric LEFEBVRE, Géraldine DARLOT, Cédric MACHEFERT, Angélique PEYRUSE, Mikael CALLEN, Renaud ROUQUEYS (Conseillers Municipaux).

**Absents avec délégation :** Sonia MIALLE (pouvoir à A. PEYRUSE), Stéphan. MACHEFERT (Pouvoir à C. MACHEFERT), Maryline VALLADE (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Jean-Claude VACHER (J-C PEREZ). Angélique CORNET (pouvoir à C. CAZIMAJOU)

**Excusés :** Jean-Christophe BARBE.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Christine TATANIA

### **2023/17- AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 (Budget Commune)**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat de l'exercice :	Excédent :	283.789,04
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	180.309,19
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter (A 1)	Excédent :	464.098,23
(A 2)	Déficit :	

<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	911.421,04
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	
	Déficit :	156.460,42
Résultat comptable cumulé R001	Excédent :	754.960,62
D001	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		1.308.199,00
Recettes d'investissement restant à réaliser :		585.209,00
Solde des restes à réaliser :	Excédent :	
	Déficit :	722.990,00
(B) Besoin (-) réel de financement :		0,00
Excédent (+) réel de financement :		

<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>		
Résultat excédentaire (A1)		464.098,23
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)		0,00
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)		0,00
SOUS TOTAL (R1068)		0,00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne 002 du budget N+1)		464.098,23
TOTAL (A1)		464.098,23
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		0,00

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
<b>0,00 €</b>	<b>464.098,23 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>754.960,62 €</b>
			R1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
			<b>0,00 €</b>

Fait et publié à PORTETS, le \_\_\_\_\_,  
Le Maire,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 22  
Membres présents : 16  
Membres votants : 21

**L'an deux mille vingt-trois, le trois avril**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire la Mairie sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.

Date de la convocation : **vingt-neuf mars deux mille vingt-trois.**

**Présents :** Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Christiane CAZIMAJOU, Thierry RENAUD, Mariline RIDEAU (adjoints), Monique JABOUILLE, René FRADEL, Philippe GAUZENCE de LASTOURS, Nicole MONTEIL, Christine TATANIA, Eric LEFEBVRE, Géraldine DARLOT, Cédric MACHEFERT, Angélique PEYRUSE, Mikael CALLEN, Renaud ROUQUEYS (Conseillers Municipaux).

**Absents avec délégation :** Sonia MIALLE (pouvoir à A. PEYRUSE), Stéphan. MACHEFERT (Pouvoir à C. MACHEFERT), Maryline VALLADE (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Jean-Claude VACHER (J-C PEREZ). Angélique CORNET (pouvoir à C. CAZIMAJOU)

**Excusés :** Jean-Christophe BARBE.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Christine TATANIA

### **2023/18- VOTE DES TAXES LOCALES D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023**

En application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n°2012-1510 du 29/12/2012, les collectivités territoriales à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales avant le 15 avril.

Compte tenu de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Par conséquent, les communes perçoivent les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. A compter de cette année 2023, les collectivités récupéreront leur pouvoir de vote sur les taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Par conséquent, il convient de voter un taux global de taxe foncière sur les propriétés bâties, un taux global de taxe foncière sur les propriétés non bâties ainsi qu'un taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires pour l'année 2023.

- **CONSIDERANT** les bases d'imposition prévisionnelles pour 2023 indiquées sur l'état n°1259 MI communiquées par les Services de l'Etat ;
- **DECIDE** d'appliquer les taux suivants :

	Bases 2022	Taux 2022	Bases 2023	Taux 2023	Produit
Taxe sur le foncier bâti	2 150 172	40,81%	2 309 000	41,63%	961 237
Taxe sur le foncier non bâti	101 233	65,61%	108 600	66,92%	72 675
Taxe d'habitation	111 482	16,66%	119 397	16,99%	20 286

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 17 voix pour et 4 abstentions,*

- **PRECISE** qu'il s'agit de l'application de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;
- **EXPLIQUE** que la perte de la taxe d'habitation est compensée également par l'application d'un coefficient correcteur calculé à **1,094543** dont l'effet engendre un reversement de **86 742,00€**
- **INSCRIRA** un produit attendu estimatif de **1 033 912 €** sur l'état n°1259 au titre des taxes sur le foncier bâti et non bâti ;
- **INSCRIRA** un produit attendu estimatif de **20 286,00 €** sur l'état n°1259 au titre de la taxe d'habitation ;
- **INSCRIRA** un produit attendu estimatif de **1 140 940,00 €** à l'article 73111 du budget communal 2023
- **INSCRIRA** un produit attendu estimatif de **11 257,00€** à l'article 74834 du budget communal 2023

Fait et publié à PORTETS, le \_\_\_\_\_ ,  
Le Maire,

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Membres en exercice : 22  
Membres présents : 16  
Membres votants : 21

**L'an deux mille vingt-trois, le trois avril**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire la Mairie sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.

Date de la convocation : **vingt-neuf mars deux mille vingt-trois.**

**Présents :** Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Christiane CAZIMAJOU, Thierry RENAUD, Mariline RIDEAU (adjoints), Monique JABOUILLE, René FRADEL, Philippe GAUZENCE de LASTOURS, Nicole MONTEIL, Christine TATANIA, Eric LEFEBVRE, Géraldine DARLOT, Cédric MACHEFERT, Angélique PEYRUSE, Mikael CALLEN, Renaud ROUQUEYS (Conseillers Municipaux).

**Absents avec délégation :** Sonia MIALLE (pouvoir à A. PEYRUSE), Stéphan. MACHEFERT (Pouvoir à C. MACHEFERT), Maryline VALLADE (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Jean-Claude VACHER (J-C PEREZ). Angélique CORNET (pouvoir à C. CAZIMAJOU)

**Excusés :** Jean-Christophe BARBE.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Christine TATANIA

### **2023/19- VOTE DU BUDGET 2023– LA FORGE**

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,*

- **VOTE** le budget 2023 de la Forge qui se présente ainsi :

- Section de fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes à 186.010,00 €
- Section d'investissement : équilibré en dépenses et recettes à 245.816,03 €

Fait et publié à PORTETS, le \_\_\_\_\_,  
Le Maire,

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Membres en exercice : 22  
Membres présents : 16  
Membres votants : 21

**L'an deux mille vingt-trois, le trois avril**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire la Mairie sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.

Date de la convocation : **vingt-neuf mars deux mille vingt-trois.**

**Présents :** Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Christiane CAZIMAJOU, Thierry RENAUD, Mariline RIDEAU (adjoints), Monique JABOUILLE, René FRADEL, Philippe GAUZENCE de LASTOURS, Nicole MONTEIL, Christine TATANIA, Eric LEFEBVRE, Géraldine DARLOT, Cédric MACHEFERT, Angélique PEYRUSE, Mikael CALLEN, Renaud ROUQUEYS (Conseillers Municipaux).

**Absents avec délégation :** Sonia MIALLE (pouvoir à A. PEYRUSE), Stéphan. MACHEFERT (Pouvoir à C. MACHEFERT), Maryline VALLADE (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Jean-Claude VACHER (J-C PEREZ). Angélique CORNET (pouvoir à C. CAZIMAJOU)

**Excusés :** Jean-Christophe BARBE.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Christine TATANIA

### **2023/20 - VOTE DU BUDGET 2023 - COMMUNE**

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **VOTE** le budget 2023 de la Commune qui se présente ainsi :
- Section de fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes à 2.638.055,23 €
  - Section d'investissement : équilibré en dépenses et recettes à 2.637.530,62 €

Fait et publié à PORTETS, le \_\_\_\_\_,  
Le Maire,

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Membres en exercice : 22  
Membres présents : 16  
Membres votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire la Mairie sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.

Date de la convocation : **vingt-neuf mars deux mille vingt-trois.**

**Présents :** Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Christiane CAZIMAJOU, Thierry RENAUD, Mariline RIDEAU (adjoints), Monique JABOUILLE, René FRADEL, Philippe GAUZENCE de LASTOURS, Nicole MONTEIL, Christine TATANIA, Eric LEFEBVRE, Géraldine DARLOT, Cédric MACHEFERT, Angélique PEYRUSE, Mikael CALLEN, Renaud ROUQUEYS (Conseillers Municipaux).

**Absents avec délégation :** Sonia MIALLE (pouvoir à A. PEYRUSE), Stéphan. MACHEFERT (Pouvoir à C. MACHEFERT), Maryline VALLADE (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Jean-Claude VACHER (J-C PEREZ). Angélique CORNET (pouvoir à C. CAZIMAJOU)

**Excusés :** Jean-Christophe BARBE.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Christine TATANIA

### **2023/21 : Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication (RODP télécom)**

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le Conseil Municipal, conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Le Conseil Municipal a délibéré le 9 juillet 2013 concernant la tarification des redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques à savoir :

- Pour les réseaux aériens = 40,00 € le km ;
- Pour les réseaux souterrains = 30,00 € le km ;
- Pour les installations de surface = 20,00 € le m<sup>2</sup> ;

Une permission de voirie a été accordée à France Télécom Orange par arrêté du 10 juillet 2013, le 15 mai 2013 France Telecom Orange avait précisé les linéaires à facturer :

- Réseaux aériens = 16,426 km ;
- Réseaux souterrains = 58,202 km ;
- Installations de surface = 3 m<sup>2</sup>.

Par mail du 29 mars 2023 Orange informe la Commune de PORTETS des nouveaux linéaires à prendre en compte à savoir :

- Réseaux aériens = 15,310 km ;
- Réseaux souterrains = 60,548 km ;
- Installations de surface = 0 m<sup>2</sup>.

Tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier, les montants des redevances fixés par le gestionnaire du domaine doivent tenir compte « de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire » tout en ne devant pas excéder ceux indiqués ci-dessous.

### **Montants plafonds 2023 infrastructures et réseau de communications électroniques**

ARTERES *		Installations radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	AUTRES (cabine tél, sous répartiteur)
(en € / km)			
Souterrain	Aérien		(€ / m <sup>2</sup> )

Domaine public routier communal	46,95	62,60	Non plafonné	31,30
---------------------------------	-------	-------	--------------	-------

Domaine public non routier communal	1 564,90	1 564,90	Non plafonné	1 017,19
-------------------------------------	----------	----------	--------------	----------

**Pour information : autres domaines possibles**

Autoroutier	469,47	62,60	Non plafonné	31,30
Fluvial	1 564,90	1 564,90	Non plafonné	1 017,19
Ferroviaire	4 694,71	4 694,71	Non plafonné	1 017,19
Maritime	Non plafonné			

\* On entend par « artère » : dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Attention : en application de l'Article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant total des redevances dû par l'opérateur est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1.

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le montant des redevances pour occupation du domaine public routier à partir de l'année 2023, selon le barème suivant :

- Pour les réseaux aériens = 62,60 € le km ;
- Pour les réseaux souterrains = 46,95 € le km ;
- Pour les installations de surface = 31,30 € le m<sup>2</sup> ;

Il propose également de revenir sur les 4 exercices antérieurs qui ont fait l'objet d'une facturation annuelle initiée sur les anciennes longueurs et anciens tarifs conformément au tableau suivant :

	2019		2020		2021		2022	
	Longueur	Coefficient d'actualisation						
Réseaux aériens (km)	15,286	1,35756	15,286	1,38853	15,286	1,37633	15,310	1,42136
Réseaux souterrains (km)	58,615		60,229		60,363		60,524	
Installations de surface (cabines) m <sup>2</sup>	1,000		1,000		0,000		0,000	

Après avoir donné lecture des modalités d'encadrement de cette redevance et en tenant compte de la durée d'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,  
Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L45-1 à L47 et R20-51 à R20-54 ;  
Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public ;  
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** la redevance France Télécom ORANGE à partir de l'année 2023, en application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques,

- Pour les réseaux aériens = 62,60 € le km ;
  - Pour les réseaux souterrains = 46,95 € le km ;
  - Pour les installations de surface = 31,30 € le m<sup>2</sup> ;
- **APPROUVE** le principe de régularisation des quatre exercices antérieurs fondé sur les linéaires et les tarifs réels ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et publié à PORTETS, le

Le Maire,

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Membres en exercice : 22  
Membres présents : 16  
Membres votants : 21

**L'an deux mille vingt-trois, le trois avril**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire la Mairie sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.

Date de la convocation : **vingt-neuf mars deux mille vingt-trois.**

**Présents :** Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Christiane CAZIMAJOU, Thierry RENAUD, Mariline RIDEAU (adjoints), Monique JABOUILLE, René FRADEL, Philippe GAUZENCE de LASTOURS, Nicole MONTEIL, Christine TATANIA, Eric LEFEBVRE, Géraldine DARLOT, Cédric MACHEFERT, Angélique PEYRUSE, Mikael CALLEN, Renaud ROUQUEYS (Conseillers Municipaux).

**Absents avec délégation :** Sonia MIALLE (pouvoir à A. PEYRUSE), Stéphan. MACHEFERT (Pouvoir à C. MACHEFERT), Maryline VALLADE (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Jean-Claude VACHER (J-C PEREZ). Angélique CORNET (pouvoir à C. CAZIMAJOU)

**Excusés :** Jean-Christophe BARBE.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Christine TATANIA

### **2023/22 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'EAU POTABLE / AR.PO.CA.BE.**

Le Maire informe le Conseil municipal que la convention qui lie la Commune de PORTETS avec le Syndicat d'eau potable AR.PO.CA.BE., regroupant les communes d'ARBANATS, PORTETS, CASTRES-GIRONDE et BEAUTIRAN doit faire l'objet d'une délibération autorisant sa reconduction. Le Maire indique que la commune de PORTETS met toujours à disposition le local nécessaire ainsi que l'agent administratif pour assurer les fonctions de secrétaire du Syndicat.

Le Maire rappelle qu'une convention fixe les conditions financières de l'occupation des locaux et de la mise à disposition de matériel et d'un agent de la commune, ces conditions pourront faire l'objet de modification.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,*

- **RENOUVELLE** la mise à disposition d'un local, de matériel et d'un agent communal au Syndicat d'eau potable AR.PO.CA.BE, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- **PREND ACTE** des dispositions de la convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et publié à PORTETS, le \_\_\_\_\_,  
Le Maire,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 22  
Membres présents : 16  
Membres votants : 21

**L'an deux mille vingt-trois, le trois avril**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire la Mairie sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.

Date de la convocation : **vingt-neuf mars deux mille vingt-trois.**

**Présents :** Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Christiane CAZIMAJOU, Thierry RENAUD, Mariline RIDEAU (adjoints), Monique JABOUILLE, René FRADEL, Philippe GAUZENCE de LASTOURS, Nicole MONTEIL, Christine TATANIA, Eric LEFEBVRE, Géraldine DARLOT, Cédric MACHEFERT, Angélique PEYRUSE, Mikael CALLEN, Renaud ROUQUEYS (Conseillers Municipaux).

**Absents avec délégation :** Sonia MIALLE (pouvoir à A. PEYRUSE), Stéphan. MACHEFERT (Pouvoir à C. MACHEFERT), Maryline VALLADE (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Jean-Claude VACHER (J-C PEREZ). Angélique CORNET (pouvoir à C. CAZIMAJOU)

**Excusés :** Jean-Christophe BARBE.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Christine TATANIA

### **2023/23 – AMELIORATION DU MATERIEL TECHNIQUE ET SCENIQUE DE L'ESPACE CULTUREL LA FORGE : DEMANDES DE SUBVENTION**

Le Maire informe le Conseil municipal que le renouvellement d'une partie du matériel technique et scénique est indispensable, ce qui améliorera les conditions d'accueil et de représentation pour le public au sein de l'espace culturel La Forge. Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter toutes les subventions possibles.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,*

- **AUTORISE** le Maire à solliciter toutes les subventions possibles et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet de création d'amélioration du matériel de l'Espace culturel la Forge
- **PREND ACTE** du coût prévisionnel des travaux, soit :

Dépenses			Recettes		
Opération Chapitre Article	Nature	Montant	Opération Chapitre Article	Nature	Montant
10001- 21 - 2153	Travaux	90.944,46 €	10001-13-  1313	<u>Subventions sollicitées :</u> Conseil Départemental 80.000€ (montant plafond) x 30% x 1.05% (CDS 2023)	25.200,00 €
	Total HT	90.944,46 €		Autofinancement	83.933,35 €
	TVA 20%	18.188,89 €			
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>109.133,35 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>109.133,35 €</b>

Fait et publié à PORTETS, le \_\_\_\_\_,  
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 22  
Membres présents : 16  
Membres votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire la Mairie sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.

Date de la convocation : vingt-neuf mars deux mille vingt-trois.

**Présents :** Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Christiane CAZIMAJOU, Thierry RENAUD, Mariline RIDEAU (adjoints), Monique JABOUILLE, René FRADEL, Philippe GAUZENCE de LASTOURS, Nicole MONTEIL, Christine TATANIA, Eric LEFEBVRE, Géraldine DARLOT, Cédric MACHEFERT, Angélique PEYRUSE, Mikael CALLEN, Renaud ROUQUEYS (Conseillers Municipaux).

**Absents avec délégation :** Sonia MIALLE (pouvoir à A. PEYRUSE), Stéphan. MACHEFERT (Pouvoir à C. MACHEFERT), Maryline VALLADE (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Jean-Claude VACHER (J-C PEREZ). Angélique CORNET (pouvoir à C. CAZIMAJOU)

**Excusés :** Jean-Christophe BARBE.

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Christine TATANIA

### 2023/24 - ESPACE CULTUREL LA FORGE : REVISION DES TARIFS DE LOCATION

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de location de la salle de l'espace culturel la Forge pour certaines matinées. Il propose de modifier et d'adapter les tarifs de location de l'Espace culturel La Forge comme suit :

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,*

- **FIXE** les tarifs suivants de location :

#### 1/Location aux particuliers :

	PORTETS		HORS PORTETS	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Foyer seul (inclus tables et chaises)	800,00 €	960,00 €	1.050,00 €	1.260,00 €
Forfait ménage	125,00 €	150,00 €	125,00 €	150,00 €
Journée supplémentaire	300,00 €	360,00 €	375,00 €	450,00 €

#### 2/Location aux entreprises :

	1 jour		2 jours		Par jour supplémentaire	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<i>Foyer seul (inclus tables et chaises)</i>						
Samedi, dimanche et jours fériés en journée	1.050,00 €	1.260,00 €	1.470,00 €	1.764,00 €	350,00 €	420,00 €
Samedi, dimanche et jours fériés en soirée	1.175,00 €	1.410,00 €	1.595,00 €	1.914,00 €	475,00 €	570,00 €
<i>Foyer seul (inclus tables et chaises)</i>						
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi – Moins de 70 personnes en journée	500,00 €	600,00 €	/	/	/	/
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi – Moins de 70 personnes en soirée	625,00 €	750,00 €	/	/	/	/
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi – Moins de 70 personnes la matinée uniquement	125,00€	150,00€	/	/	/	/
<i>Foyer seul (inclus tables et chaises)</i>						
Le 31 décembre	1.600,00 €	1.920,00 €	/	/	/	/
Forfait ménage	150,00 €	180,00 €	/	/	/	/

Foyer + salle de spectacle (+ régisseur 4 heures consécutives et ménage) en journée	2.200,00 €	2.640,00 €	2.600,00 €	3.120,00 €	400,00 €	480,00 €
Foyer + salle de spectacle (+ régisseur 4 heures consécutives et ménage) en soirée	2.325,00 €	2.790,00 €	2.725,00 €	3.270,00 €	525,00 €	630,00 €

### **3/Location aux associations et comités d'entreprises :**

	PORTETS		HORS PORTETS	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Foyer seul (inclus tables et chaises) Samedi, dimanche et jours fériés en journée	208,34 €	250,00 €	875,00 €	1.050,00 €
Foyer seul (inclus tables et chaises) Samedi, dimanche et jours fériés en soirée	333,34 €	400,00 €	1.000,00 €	1.200,00 €
Foyer seul (inclus tables et chaises) Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi Moins de 70 personnes en journée	/	/	416,67 €	500,00 €
Foyer seul (inclus tables et chaises) Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi Moins de 70 personnes en soirée	/	/	587,67 €	705,20 €
Foyer seul (inclus tables et chaises) Le 31 décembre	1.000,00 €	1.200,00 €	1.208,34 €	1.450,00 €
Forfait ménage	125,00 €	150,00 €	125,00 €	150,00 €
Journée supplémentaire en journée	125,00 €	150,00 €	200,00 €	240,00 €
Journée supplémentaire en soirée	250,00 €	300,00 €	325,00 €	390,00 €
Foyer + salle de spectacle en journée (+ régisseur 4 heures consécutives et ménage)	1.041,67 €	1.250,00 €	1.500,00 €	1.800,00 €
Foyer + salle de spectacle en soirée (+ régisseur 4 heures consécutives et ménage)	1.166,67 €	1.400,00 €	1.625,00 €	1.950,00 €
Journée supplémentaire en journée	133,34 €	160,00 €	500,00 €	600,00 €
Journée supplémentaire en soirée	258,34 €	310,00 €	625,00 €	750,00 €

### **4/Location aux collectivités publiques (Etat, Régions, Départements, Communes, Communautés de communes, Etablissements publics) :**

	H.T.	T.T.C.
Foyer seul (inclus tables et chaises) en journée	875,00 €	1.050,00 €
Foyer seul (inclus tables et chaises) en soirée	1.000,00 €	1.200,00 €
Forfait ménage	125,00 €	150,00 €
Journée supplémentaire en journée	200,00 €	240,00 €
Journée supplémentaire en soirée	325,00 €	390,00 €
Foyer + salle de spectacle (+ régisseur et ménage) en journée	1.500,00 €	1.800,00 €
Foyer + salle de spectacle (+ régisseur et ménage) en soirée	1.625,00 €	1.950,00 €

### **5/Location de la tente :**

Le montage et le démontage seront assurés par le personnel communal.

La tente ne pourra être montée que sur le domaine de l'Espace culturel la Forge.

	PORTETS		HORS PORTETS	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Entreprises, Comités d'entreprises	83,34 €	100,00 €	125,00 €	150,00 €

Les tarifs indiqués ci-dessus seront applicables à tout contrat de location signé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Fait et publié à PORTETS, le  
Le Maire,